



AVIS AU PUBLIC

Par la présente la commune de Reisdorf voudrait porter à la connaissance du public que le conseil communal a décidé dans sa séance du 26 septembre 2024 de prendre un règlement taxe en matière de gestion des déchets (Réf. : FC05-2024-A377).

Le public pourra consulter la délibération à la maison communale pendant le délai de 30 jours.

Reisdorf, le 29 novembre 2024

Le Bourgmestre

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Schuler', written over the text 'Le Bourgmestre'.

Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Schuler', written over the text 'Le Secrétaire'.